

■ Direction Générale du Secrétariat Général

Compte rendu

Conseil municipal du 19 juin 2015

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 3 avril 2015 – Approbation

(à l'unanimité).

2 - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions, des marchés passés après procédure adaptée, des marchés relatifs aux fournitures et prestations récurrentes, ainsi que des avenants aux marchés mentionnés dans les tableaux ci-après,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - Conseil municipal – Désignation

Le Conseil délibère et,

1. désigne Mme Maguy SALOMON, Conseillère municipale, représentante de la Ville de Nantes, au sein du Conseil d'Administration de l'établissement Envol Loire-Atlantique,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

3A - Vœu du Conseil municipal de Nantes relatif au traité transatlantique TAFTA

(14 abstentions).

4 - Comptes de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2014 - Budgets Ville et Fossoyage – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. arrête lesdits Comptes de Gestion du Comptable pour l'exercice 2014 et ne formule aucune observation ou réserve à leurs sujets tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité)

5 – Compte Administratif 2014 – Budget principal Ville – Budget annexe Fossoyage – Rapport D.S.U. 2014 – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. procède à l'arrêté des comptes 2014 des différents budgets de la Ville au vu des documents et explications qui vous ont été présentés et après avoir pris connaissance des comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal,
2. arrête les comptes de l'exercice 2014 des Budgets Ville et Fossoyage tels qu'indiqués ci-dessus,
3. prend connaissance de l'état récapitulatif des restes à réaliser au 31 décembre 2014,
4. prend connaissance du rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain en 2014,
5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

6 - Nantes Habitat – Changement de collectivité de rattachement au profit de Nantes Métropole - Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le principe du rattachement de Nantes Habitat à Nantes Métropole,
2. demande à M. le Préfet de prononcer le rattachement de Nantes Habitat à Nantes Métropole et de modifier son appellation en « Nantes Métropole Habitat »,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

7 - Projets d'intervention sociale, urbaine, économique et environnementale sur les sites retenus par l'Etat au titre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain - Protocole de préfiguration – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le protocole de préfiguration de Nantes Métropole dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

8 - Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement - Comptes rendus d'activités au concédant – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les comptes rendus annuels de l'activité pour l'exercice 2014 de la S.P.L. Nantes Métropole Aménagement à la Ville de Nantes, pour les opérations suivantes :
 - Bout des Landes-Bruyères,
 - Dervallières vallon de Chézine,
 - Secteur Boucherie,
 - Projet de renouvellement urbain La Bottière,
 - Joliot Curie – Clos Toreau.

Les comptes rendus annuels à la collectivité sont consultables au Département du Développement Urbain.

2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

9 - Création du Conseil de l'égalité femmes-hommes – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. décide d'instituer le Conseil de l'égalité femmes-hommes,
2. donne pour mission à ce conseil de formuler des avis et des propositions sur toutes les questions intéressant l'égalité femmes-hommes au travers des politiques publiques portées par la Ville de Nantes,
3. prévoit que le Conseil de l'égalité femmes-hommes sera une instance ouverte, composée d'acteurs associatifs, institutionnels, d'entreprises et de nantais(e)s,
4. confie la présidence de ce conseil à Mme le Maire qui pourra désigner son ou sa suppléant(e),
5. met à disposition de ce conseil les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions,
6. autorise la Présidente du Conseil égalité femmes-hommes à arrêter la composition précise de ce conseil ainsi que ses modalités de fonctionnement,
7. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

10 - Subventions au titre des actions éducatives – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions proposées, au titre des actions éducatives, pour un montant total de 109 543,50 €,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

11 - Ecole primaire Jacques Tati – Extension de la maternelle et transformation du logement de fonction en locaux scolaires – Validation du programme – Validation du projet – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le projet d'extension de l'école Jacques Tati et de restructuration de son logement de fonction, ainsi que l'enveloppe financière de 420 000 € TTC, dont 385 000 € affectés aux travaux,
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la conclusion des marchés de travaux,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

12 - Politique publique « familles et parentalité » - Deuxième répartition de subventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions proposées au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 6 125 €,
2. autorise Mme le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'association « l'école des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique »,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(1 non participation au vote).

13 - Dispositifs passerelles vers l'école - Nouveau cadre de référence partenarial – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'adoption du nouveau cadre de référence partenarial des dispositifs passerelles vers l'école joint en annexe,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

14 - Associations sportives – Société sportive – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations sportives selon la répartition présentée en annexe n° 1, soit 72 987 € pour l'investissement et 1 239 279 € pour le fonctionnement,

2. approuve les conventions et avenants ci-joints avec les associations suivantes :

- ASSOCIATION PROMOTION COURSE CROISIERE ;
- SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST ;
- CENTRE DE VOILE AMITIE NATURE ;
- CENTRE MARITIME DE NANTES ;
- CERCLE DE L'AVIRON DE NANTES ;
- UNIVERSITE NANTES AVIRON ;
- NANTES ATLANTIQUE CANOE KAYAK ;
- OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ;
- FEDERATION DES AMICALES LAIQUES – SKATEPARK ;
- NANTES EST FORME ;
- VOLLEY BALL NANTES ;
- DON BOSCO SPORTS NANTES ;
- ETOILE DU CENS ;
- CSC LA LAETITIA ;
- L'ASSOCIATION SPORTIVE DES P.T.T. ;
- NANTES ATLANTIQUE RINK HOCKEY ;
- FETE LE MUR ;
- ASC SAINT-MEDARD DE DOULON ;
- METALLO SPORTS CHANTENAYSIEN ;
- JEUNESSE SPORTIVE CULTURELLE DE BELLEVUE ;
- CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT-FELIX ;
- LA SAINT PIERRE ;
- ESPERANCE SAINT-YVES ;
- RACING ATHLETIC CLUB CHEMINOTS ;
- AMICALE LAIQUE PORTERIE ATHLETIC CLUB ;
- HANDBALL CLUB NANTAIS ;
- NANTES LOIRE-ATLANTIQUE HANDBALL ;
- LA MELLINET ;
- CENTRE SPORTIF LEO LAGRANGE ;
- LE STADE NANTAIS RUGBY ;
- NANTES ATLANTIQUE HOCKEY GLACE ;
- RACING CLUB NANTAIS ;
- UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE ;
- L'HERMINE DE NANTES ATLANTIQUE AMATEUR ;
- LA NANTAISE ;
- A.S.C. BONNE GARDE ;
- HOCKEY CLUB DE NANTES ;
- DOJO NANTAIS ;
- NANTES NATATION ;
- ASSOCIATION SPORTIVE TOUTES AIDES ;
- NANTES ATLANTIQUE RINK HOCKEY ;
- TENNIS DE TABLE NANTES ATLANTIQUE ;
- BELA FUTSAL ;

- LA SIMILIENNE ;
- NEC ESCRIME ;
- CENTRE SPORTIF LEO LAGRANGE ;
- AMICALE LAIQUE PORT COMMUNEAU MOULIN (ALPCM) ;
- LEO LAGRANGE NATATION NANTES ;
- WEST FUTSAL.

3. approuve le projet de contrat joint en annexe n° 54 ainsi que le versement, sur l'exercice 2015, d'une subvention pour missions d'intérêt général en faveur du Football Club de Nantes d'un montant de 200 000 €, au titre de la saison 2014-2015.

4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions)

15 - Cité Foot IV 2015/2018 - Convention d'objectifs – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention d'objectifs entre la Ville de Nantes, la Fédération Française de Football, l'Office Municipal du Sport et les clubs nantais (ASC Saint-Médard, ACS Dervallières, Saint-Joseph de Porterie Football, Don Bosco Football Nantes, CCS Saint-Félix, Espérance Saint-Yves, ES Pin Sec, Etoile du Cens, FC Toutes-Aides, JSC Bellevue, la Mellinet, la Saint-Pierre de Nantes, Métallo Sports Chantenaysien, Nantes Sud 98 et le RACC) relative aux saisons 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018,

2. autorise Mme le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions nécessaires à la réussite de ce partenariat,

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

16 - Plan Handisport et sport adapté – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve la reconduction Plan Handisport et Sport Adapté et la convention d'objectifs 2015-2018 ci-joints,

2. autorise Mme Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

17 - SAEM Nantes métropole Gestion Equipements (N.G.E.) – Délégation de service public - Centre de Loisirs du Petit-Port – Comptes d'exploitation 2014 et versements financiers correspondants – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les comptes d'exploitation définitifs 2014 relatif au contrat de la piscine et de la patinoire du centre de loisirs du Petit-Port joints en annexe 1.1 et 1.2,

2. arrête le montant de la compensation définitive 2014 à 2 115 857,81 € TTC pour la piscine et 678 644,16 € TTC pour la patinoire, tels que détaillés en annexe 2, et en conséquence autorise la Ville à verser au délégataire NGE une somme de 467 637,75 € TTC, au titre du solde des compensations et des créneaux réservés pour le Centre de loisirs du Petit-Port, compte tenu des acomptes versés en 2014,

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

(à l'unanimité).

18 - Vie associative – Troisième répartition de subventions – Avenants – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions en faveur des associations, selon la répartition proposée pour un montant de 104 584 € (annexe 1),

2. approuve les termes des avenants avec les associations suivantes :

- Rapi (annexe 2),
- Regart's (annexe 3),
- Vivre à Beaulieu (annexe 4).

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

19 - Associations Adolescence et Jeunesse – Troisième répartition de subventions – Avenant – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions en faveur d'associations, selon la répartition proposée, pour un montant global de 50 564 € (annexe 1),
2. approuve les termes de l'avenant entre la Ville de Nantes et Radio Prun' (annexe 2),
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(à l'unanimité).

20 - Associations Vie Etudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions en faveur des associations étudiantes et de l'Université de Nantes, pour un montant total de 19 400 €,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(à l'unanimité).

21 - Associations œuvrant dans le cadre de la politique publique Handicap – Répartition de subventions – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le cadre de la politique Handicap, pour un montant de 5 600 € selon la répartition proposée,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(à l'unanimité).

22 - Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires - Subventions – Conventions – Avenants – Répartition – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement des subventions dans le cadre des appels à projets en faveur des associations nantaises, au titre de la solidarité internationale, pour un montant de 37 800 € conformément au tableau joint (annexe 1), et approuve les termes de l'avenant à conclure avec le Centre Chorégraphique National de Nantes (annexe 2),
2. approuve le versement d'une subvention en faveur de deux associations de solidarité internationale, au titre de l'investissement pour un montant de 5 000 € (annexe 1),
3. approuve les termes de l'avenant à conclure avec l'association Festival des 3 Continents et autorise le versement à cette association pour les activités de son programme « Produire au Sud », d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € (annexe 3),
4. approuve les termes de l'avenant à conclure avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sans effet financier (annexe 4),
5. approuve les termes de la convention (annexe 6) à conclure avec le CHU de Nantes et l'Hôpital Saint-Antoine de Jérémie (Haïti), autorise le versement d'une subvention de 11 930 € au CHU de Nantes (dont 6 000 €, au titre de l'investissement et 5 930 € au titre du fonctionnement) et d'une subvention de 21 500 € à l'Hôpital Saint-Antoine de Jérémie (dont 5 800 € au titre de l'investissement et 15 700 € au titre du fonctionnement) et autorise la sollicitation d'une subvention auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de la Région des pays de la Loire,
6. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(3 non participations au vote).

23 - Echanges Internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le versement de subventions en faveur du lycée Bougainville et des associations se proposant de développer des actions à caractère européen et international, pour un montant de 23 750 €, conformément au tableau joint en annexe 1,
2. approuve le versement des bourses CLAP Projets Collectifs Volet Europe/International, pour un montant de 4 000 €, conformément au tableau joint en annexe 2,
3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(à l'unanimité).

24 - Associations culturelles – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

| | |
|---------------------------|----------|
| AU BOUT DU PLONGEOIR..... | 0 € |
| DESIR DES ARTS | 30 500 € |
| COMPAGNIE NON NOVA..... | 35 000 € |

et autorise le versement des subventions proposées,

2. approuve le versement de subventions pour un montant global de 115 500 €, selon le détail figurant en annexe 4,

3. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

25 - Politique publique du patrimoine – Subventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Ravalements obligatoires et restaurations – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution de subventions ainsi que les termes des avenants conclus avec les associations suivantes :

- « Métisse à Nantes » : 20 400 €,

- « Mémoire de l'Outre Mer » : 3 600 €.

2. approuve l'attribution de subventions à des associations culturelles et patrimoniales pour un montant de 8 500 € (section de fonctionnement) et 9 701 € (section d'investissement), selon la répartition du tableau en annexe n° 3,

3. approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétés et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural du centre ancien, pour un montant total de 162 389,91 € selon la répartition proposée,

4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

26 - Lecture publique et association culturelle – Troisième répartition de subventions - Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

| | |
|--|----------|
| EXPRESSION LIVRE | 13 500 € |
| ESPACE LECTURE MALAKOFF | 14 200 € |
| LE DERNIER SPECTATEUR | 10 000 € |
| LA MAISON DE LA POESIE | 21 750 € |
| TREMPOLINO (convention d'investissement) | 51 886 € |

et autorise le versement des subventions proposées,

2. approuve le versement de subventions pour un montant global de 3 500 €, selon le détail figurant dans la présente délibération,

3. autorise le dépôt de livres désaffectés des collections de la bibliothèque municipale dans certains lieux publics de la Ville, afin qu'ils puissent être empruntés sans formalités par des lecteurs puis remis sur le même lieu public ou dans d'autres lieux de même type (« Livres voyageurs »),

4. accepte de la part de Jean-Louis Bodinier le don d'un tapuscrit rédigé par Sylvain Laboureur, sur les rapports entre son père Jean-Emile Laboureur et son cousin Jules Grandjouan,

5. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(2 non participations au vote).

27 - Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'adaptation du tableau des effectifs,

2. approuve la prolongation d'un contrat CIFRE à la Direction de l'Education,

3. approuve les créations de postes occasionnels et les modalités d'organisation du recensement 2016 et de paiement des agents recenseurs,

4. approuve l'avenant de convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Nantes et l'association « lecture information rencontre écriture » (L.I.R.E),

5. approuve la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes et notamment les dispositions financières concernant la refacturation ainsi que l'élargissement du périmètre des services communs entre les deux structures,

6. approuve l'ajustement des ratios d'avancement de grade,
7. approuve l'ajustement du dispositif d'astreintes au Muséum d'Histoire Naturelle,
8. approuve la prise en charge par la Ville de Nantes des garanties non indemnisées dans le cadre des contrats de prévoyance,
9. approuve la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi que la liste nominative figurant en annexe 4 à la présente délibération,
10. approuve les conditions d'attribution des outils NTIC ainsi que la liste nominative figurant en annexe 5 de la présente délibération,
11. approuve la prise en charge du remboursement des frais liés aux déplacements pour formation de M. Daniel Giquello en 2013 et 2014,
12. approuve et autorise la signature de la convention de partenariat avec l'APAJH 44,
13. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
14. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(14 abstentions).

28 - Transactions foncières diverses – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve le principe des transactions foncières décrites ci-dessus, la constitution des servitudes de passage au profit d'E.R.D.F et autorise la signature des actes et conventions qui s'y rapportent,
2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(à l'unanimité).

29 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Convention – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de couches pour les multi-accueils de la Direction de la Petite Enfance,
2. approuve le lancement du deuxième marché subséquent pour réalisation de prestations d'accueil et d'animation périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Nantes,
3. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la gestion de titres restaurant à l'usage du personnel du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes (CCAS), l'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole (ESBANM), le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO) et l'Orchestre National des Pays de Loire (ONPL),
4. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de démolition sur des propriétés de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole
5. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'entretien durable sur les propriétés des membres du groupement de commandes,
6. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires,
7. autorise Mme le Maire à signer le marché relatif à la signalétique du Bâtiment partagé – Pôle d'Enseignement Supérieur avec la société Ouest Gravure pour un montant de 48 477,60 € TTC,
8. autorise Mme le Maire à signer le marché relatif à la reprise technique des concessions avec la société PFG pour un montant de 52 929,18 € TTC (montant issu du détail quantitatif estimatif),
9. autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes et la Ville de Nancy pour la réalisation d'un catalogue commun, le transport et l'emballage des œuvres communes aux deux expositions Etienne Cournault,
10. autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nantes (CCAS), l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole (ESBANM), le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO) et l'Orchestre National des Pays de Loire (ONPL) concernant la gestion de titres restaurant à l'usage du personnel du groupement de commandes,
11. autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 23 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, l'E.S.B.A.N.M.,
12. autorise Mme le Maire à traiter le cas échéant, soit par appel d'offres, soit par marché négocié (article 35 du Code des Marchés Publics) en cas d'offres jugées inappropriées, irrégulières ou inacceptables par la Commission d'Appel d'Offres, ou à recourir à une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 27 III du Code des Marchés Publics relatif aux lots de faible montant,

13. autorise Mme le Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci,
 14. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (14 abstentions).

30 - Rapport des délégataires de service public 2014 – Information

Le Conseil délibère et,

- 1 - prend acte de l'information donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2014, concernant les rapports des délégataires de service public, ACCOORD, Le Voyage à Nantes, Société Nantaise de Fourrière Automobile, Nantes-métropole Gestion Equipements, en application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

31 - Sociétés Anonymes d'Economie Mixte, Sociétés Publiques Locales - Rapports 2014 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de l'information donnée au Conseil municipal sur la situation financière, pour les exercices mentionnés, des organismes suivants :
 - S.E.M La Folle Journée,
 - S.P.L Nantes Métropole Aménagement,
 - S.P.L Cité des Congrès,
 - S.P.L Le Voyage à Nantes,
 - S.E.M Nantes-métropole Gestion Equipements (NGE),
 - S.P.L Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA),
 - S.E.M Loire-Atlantique Développement SELA.
 2. approuve les rapports au Conseil municipal des administrateurs désignés par la Ville dans les organismes suivants :
 - S.E.M La Folle Journée,
 - S.P.L Nantes Métropole Aménagement,
 - S.P.L Cité des Congrès,
 - S.P.L Le Voyage à Nantes,
 - S.E.M Nantes-métropole Gestion Equipements (N.G.E.),
 - S.P.L Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA),
 - S.E.M Loire Atlantique Développement SELA.
 3. donne quitus entier et sans réserve aux représentants de la Ville au sein des différents Conseils d'Administration des structures susvisées pour leur gestion au cours de l'exercice 2014,
 4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (14 abstentions).

32 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Rapport d'activité 2014 – Information

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de l'information donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2014, concernant le fonctionnement de la Commission consultative des services publics locaux.

33 - Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activité 2014 – Information

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du rapport d'activité de la Caisse de Crédit Municipal de Nantes pour l'exercice 2014.

34 - Rapport 2014 des cocontractants de contrats de partenariat – Information

Le Conseil délibère et,

1. prend acte de l'information donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2014, concernant le rapport du cocontractant de contrat de partenariat, la SAS Omnium de Constructions Développements Locations (OCDL), en application de l'article L 1414-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

35 - Affectation du Résultat des budgets Ville et Fossoyage – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. affecte les résultats du budget principal Ville et du budget annexe du Fossoyage, tel qu'indiqué ci-dessus,
 2. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- (à l'unanimité).

36 - Décision Modificative 2015 n° 1 (Budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (budget principal et budget annexe du Fossoyage),
2. approuve les propositions des jurys des CLAP tels que exposés ci-dessus et autorise les versements des subventions et bourses afférentes,
3. autorise l'attribution des subventions détaillées dans le tableau joint en annexe dans le cadre de la 2^{ème} attribution faisant suite à l'individualisation effectuée lors du vote du BP 2015 et approuve la signature des conventions et des avenants nécessaires au versement de ces subventions,
4. approuve la proposition de soutenir le projet d'un spectacle de danse initié par TOLYALEKE Hiya pour un montant de 2 000 € dans le cadre de la 5^{ème} édition du festival SPOT,
5. autorise le versement de subventions détaillées dans le tableau ci-joint pour un montant de 1 795 € en soutien aux associations d'anciens combattants,
6. approuve la signature de la convention et le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 300 € pur l'année 2015 au profit de l'Association les Pâtes au beurre,
7. autorise le versement d'une subvention de 75 € à l'association Face 44 et de 75 € à l'association Bolivia Inti-sud Soleil,
8. autorise le versement d'une subvention de fonctionnement de 300 € au titre de l'année scolaire 2014-2015 à l'Union Départementale des Déléguées de l'Education Nationale (DDEN) – Section de Nantes,
9. approuve la signature de l'avenant et le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 16 925 € à l'association Une Famille un Toit 44 pour leur participation à l'organisation de l'hébergement et la gestion du terrain d'accueil 58 quai Wilson,
10. approuve la signature de l'avenant et le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 40 000 € à l'association CID,
11. autorise le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Emulsion pour mener à bien les deux projets présentés dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville,
12. approuve la signature de l'avenant et le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 7 500 € à l'association ASAMLA,
13. approuve la signature de la convention et autorise le versement d'une subvention d'un montant de 693 € à la CCI Nantes St Nazaire dans le cadre de la maintenance du dispositif de comptage piétons en centre-ville,
14. approuve la signature de la convention et autorise le versement d'une subvention d'un montant de 3 600 € à la CCI Nantes - St-Nazaire pour l'organisation de l'évènement « Nantes VisioCommerce » qui se tiendra le 25 juin 2015,
15. autorise le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association Départementale de la Jeunesse en Plein Air (JPA) pour les soutenir dans leur campagne de solidarité d'accompagnement des départs en vacances pour des mineurs défavorisés,
16. autorise le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'activité d'accueil de loisirs à l'Association Môm'Nantes,
17. autorise le versement d'une subvention d'un montant de 915 € à l'Association Eclaireuses et Eclaireurs de France – Nantes Chantenay (EEDF) pour son action en direction des enfants et des jeunes nantais,
18. approuve la signature de la convention triennale avec la Fédération des Amis de l'Erdre,
19. autorise le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'Association L'outil en mains pour son action en direction des enfants,
20. autorise le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 8 007 € à l'Accord au titre du soutien de la Ville à l'investissement,
21. annule l'attribution de la subvention d'un montant de 10 000 € à l'association du Théâtre Bonne Garde et la réaffecte à l'association « La Cloche les mardis nantais » nouveaux organisateurs des « Mardis nantais du boulevard »,
22. autorise le versement d'une subvention d'investissement de 301 000 € à Nantes Métropole dans le cadre de l'opération de relocalisation des Restos du cœur et approuve la convention jointe en annexe,
23. approuve les annulations, réductions et ajustements de subventions versées ou à verser aux différentes associations intervenant dans les écoles tels que précisés ci-dessus,
24. arrête à 564 € pour 2015 le montant de la part fixe de la redevance versée par la société PHOTOMATON dans le cadre de l'installation et l'exploitation de cabines photographiques automatiques,
25. approuve les dispositions et tarifs applicables pour la taxe locale sur la publicité extérieure en 2016,
26. approuve les tarifs des salles de spectacles gérées par la Direction du Développement Culturel et des espaces de répétition musicale au Labo 188 à compter du 1^{er} septembre 2015, tels que détaillés dans l'annexe jointe,
27. approuve le coefficient multiplicateur de 8,50 pour la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité à compter du 1^{er} janvier 2016,
28. autorise la Ville à ajuster l'offre d'abonnement à la Bibliothèque municipale, à compter du 1^{er} septembre 2015, conformément aux modalités précisées ci-dessus,

29. approuve la convention définissant les modalités de remboursement, de la Ville de Nantes à Nantes Métropole, des entrées gratuites dans les établissements culturels métropolitains accordées en échanges des chèques découverte « Nouveaux Nantais »,
30. approuve la tarification des accueils de loisirs et des séjours vacances ACCOORD à compter du 1^{er} septembre 2015, telle que détaillée dans l'annexe jointe,
31. approuve les tarifs du nouveau livre sur le Jardin des Plantes,
32. approuve les ajustements exposés ci-dessus pour les dispositions tarifaires relatives à la location des équipements associatifs,
33. approuve les dispositions tarifaires relatives à la mise à disposition des équipements sportifs aux lycées publics et privés et aux associations sportives (UNSS/UGSEL) et autorise la signature des conventions jointes à cet effet,
34. approuve les dispositions tarifaires relatives à la mise à disposition des équipements sportifs aux organismes de formation, universités, grandes écoles, SDIS et organismes réservant dans le cadre de l'organisation d'examens et de concours et autorise la signature des conventions jointes à cet effet,
35. approuve l'intégration des rues et des stationnements cités ci-dessus à la zone payante,
36. accepte de fournir et poser gratuitement une plaque nominative sur le totem ou muret pour honorer la mémoire des défunts aux ressources insuffisantes et qui ont été crématés,
37. autorise la signature de la convention de mise à disposition de locaux au profit du « Pont Supérieur », du règlement intérieur d'utilisation des locaux et des moyens ainsi que de la convention de partenariat entre la Ville (Conservatoire) et le « Pont Supérieur »,
38. autorise la signature de l'avenant à la convention de partenariats entre la Ville de Nantes (Conservatoire) avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes,
39. autorise la signature de la convention avec le Crédit Agricole et l'Ensemble La Réveuse, pour la mise en œuvre de deux représentations musicales, dans la cadre de l'exposition « Charles de la Fosse, Les amours des dieux » à la Chapelle de l'Oratoire,
40. autorise la signature de la convention avec la Ville d'Evian pour l'organisation d'une exposition présentant des œuvres du Musée des Beaux-Arts de Nantes,
41. supprime l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des propriétés situées dans l'emprise des grands ports maritimes,
42. donne l'agrément pour la cession des titres de la Société Nantaise de Fourrière Automobile (SNFA) à la société Enlèvement et Gardiennage Services (EGS) conformément à l'application de l'article 4 de la DSP fourrière automobile,
43. autorise l'acquisition de trois véhicules dans le cadre du déploiement des MAIA (Méthode d'Actions pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie) et autorise le financement tel que prévu en lien avec le CCAS et l'ARS,
44. autorise le remboursement de 54,91 € par la société ADI suite à la perte des clés lors de leur intervention dans les locaux de l'école Jacques Prévert,
45. approuve le prêt de matériel de sensibilisation au handicap à titre gratuit selon les modalités décrites dans le procès verbal de remise et de restitution,
46. autorise la signature de la convention tripartite entre la Ville de Nantes, La Poste et Le Voyage à Nantes pour la réalisation d'un modèle d'enveloppes pré-timbrées,
47. approuve pour l'année 2015 la signature du contrat d'aide financière avec la CAF pour percevoir une recette de 12 000 € dans le cadre du fonds « publics et territoires » et concernant le projet « Repas Bio »,
48. approuve la signature du contrat d'aide financière permettant à la Ville de Nantes de percevoir une recette de la CAF de 34 979 € pour l'année 2015 dans le cadre du fonds d'accompagnement de la PSU et concernant l'achat d'un logiciel informatique pour le guichet unique,
49. approuve, pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2015, le nouveau règlement de fonctionnement des multi-accueils petite enfance municipaux qui annule et remplace le précédent règlement voté en conseil municipal du 23 juin 2014,
50. approuve l'avenant à la convention de fonctionnement à conclure avec « Le 102 Gambetta », applicable au 1^{er} septembre 2015, concernant l'application disponible sur le portail internet de la Ville de Nantes pour les inscriptions en multi-accueil,
51. autorise la signature du protocole d'accord avec la société Dalkia, concernant la fourniture de gaz dans divers sites,
52. accorde la garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % pour l'emprunt d'un montant de 1 335 095 €, que l'association Maison de retraite St-Joseph souhaite contracter auprès de la Banque Postale au taux de 1,49 % sur une durée de 11 ans, pour le refinancement de 3 emprunts dans le cadre de la fusion-absorption entre l'association Maison de Retraite St-Joseph et l'association Aide et Accueil aux Personnes Agées,
53. s'engage au cas où l'association Maison de Retraite St-Joseph pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demandes de la Banque Postale adressées par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Banque Postale discute au préalable avec l'organisme défaillant,
54. s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles des emprunts garantis,
55. autorise Mme le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque Postale et l'association Maison de Retraite St-Joseph, pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec cette dernière la convention jointe en annexe et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie,

56. approuve les termes de l'avenant n°4 ci-joint entre la Ville de Nantes et l'ACCOORD, afin de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 août 2016,
 57. approuve les cessions des matériels cités ci-dessus et autorise la signature de tous les documents nécessaires à la sortie de l'inventaire,
 58. approuve la modification du montant des avances des régies d'avances et du montant des encaisses des régies de recettes telles que détaillées ci-dessus,
 59. approuve la création des fonds de caisse sur les régies de recettes des Cimetières pour 20 € et de la Médiathèque Jacques Demy pour 300 € pendant la braderie,
 60. autorise la modification des produits encaissés sur la régie de recettes du Muséum d'Histoire Naturelle,
 61. approuve la création de la régie de recettes « Médiathèque Muséum d'Histoire Naturelle »,
 62. émet un avis favorable aux demandes décharges de responsabilité et des remises gracieuses formulées par Mme LAHJE Annie, régisseur de la régie de recettes Bibliothèque Ecole des Beaux-arts et Mmes LARNICOL Sylvie et GOARIN Annaïck, régisseurs de la régie de recettes Relations aux Usagers et accorde au régisseur un sursis des versements jusqu'à la notification des décisions par le Directeur des Finances Publiques statuant sur ces demandes,
 63. approuve la clôture de la régie de recettes « Réglementation du commerce » et de la régie de recettes et d'avance « Occupation de la voie publique » dès l'encaissement des dernières recettes ou au plus tard le 15 septembre 2015,
 64. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile tels que présentées ci-dessus,
 65. procède aux remboursements correspondant à des dommages ou des vols, subis par les agents municipaux sur leur temps de travail et approuve la signature des conventions d'indemnisation s'y rapportant,
 66. accepte de réduire, d'annuler ou de rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes physiques ou des associations citées ci-dessus,
 67. accepte de prononcer en non valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable Municipal à hauteur de 125 582,80 €,
 68. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable Municipal pour un montant de 7 499,12 €,
 69. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- (14 avis contraires et 15 non participations au vote).

Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.

Le Secrétaire de Séance,



Gilles NICOLAS